



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# SOUTIEN À L'EMPLOI

## En Charente-Maritime





# Favoriser les recrutements

#1jeune1solution



## Aide à l'embauche des moins de 26 ans

Pour tous les employeurs privés, quelque soit le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise (hors établissement public) :

- **Aide d'un montant de 4 000€ (proratisation en fonction de la durée du contrat et du temps de travail)**
- Embauche d'un jeune de moins de 26 ans, en CDI, en CDI intérimaire ou CDD de 3 mois minimum.
- Sans limite d'âge pour les travailleurs en situation de handicap,

L'employeur dispose de 4 mois à compter de la date d'embauche du salarié pour faire sa demande.

- Cette aide est mobilisable uniquement pour les recrutements pour les salaires inférieurs 1,6 SMIC.
- **Cette aide est valable pour les embauches réalisées avant le 31 mai**
- Aide versée par trimestre par l'ASP

Demande d'aide à adresser sur la plateforme de l'ASP  
Contact : 0809 549 549 - <https://www.asp-public.fr>

## Aide contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation

Pour tous les employeurs privés, quelque soit le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise (hors établissement public)

- **Aide de 5 000€** pour recrutement d'un apprenti de moins de 18 ans ou **8 000€** pour un apprenti majeur, par contrat préparant un diplôme ou un titre niveau master ou inférieur.
- **L'aide couvre 100 % du salaire de l'apprenti de moins de 21 ans et 80 % du salaire d'un apprenti de 21 à 25 ans révolus.**
- **L'aide couvre près de 50% du salaire en contrat de professionnalisation de moins de 18 ans et plus de 65% du salaire pour un jeune de 18 à 20 révolus.**
- À l'issue de la première année, activation de l'aide unique pour les entreprises éligibles jusqu'à la fin du contrat.
- Après enregistrement du contrat auprès de l'OPCO, l'aide est versée directement par l'ASP chaque mois.
- **Cette aide est valable jusqu'à la fin de l'année 2021.**

Contacts : votre opérateur de compétences (OPCO) et ASP : [www.asp-public.fr](http://www.asp-public.fr)

### LE VTE VERT. Des jeunes talents pour les PME et ETI des métiers de transformation écologique des modèles économiques :

Pour les postes à responsabilités, **prime 4 000€ pour accueil d'un jeune en Volontariat Territorial en Entreprise (VTE)**, cumulable avec l'aide à l'embauche, soit 8 000€ au total, jeune à partir de Bac+2, soit en alternance (minimum un an), en CDD (minimum un an) ou en CDI.

Contact : <https://www.vte-france.fr>

## Emploi franc + pour les jeunes de moins de 26 ans

Pour tous les employeurs privés, quelque soit le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise (hors établissement public)

- Pour le recrutement, d'un jeune de - de 26 ans, demandeur d'emploi, **résidant dans un quartier politique de la ville**
- **Aide de 17 000€ sur 3 ans** (7000€ la 1<sup>ère</sup> année puis 5000€/an) pour un recrutement en CDI
- **Aide de 5 500€ la 1<sup>ère</sup> année pour les CDD de + 6 mois** (proratisation en fonction de la durée du contrat et du temps de travail).
- **Cette aide est valable pour les embauches réalisées avant le 31 mai**
- L'employeur dispose de 3 mois à compter de la date d'embauche pour faire sa demande
- Aide versée par semestre par Pôle Emploi

Demande d'aide à adresser à Pôle Emploi services :  
Contact : 3995- <https://www.pole-emploi.fr/accueil/>

## Aide pour l'embauche d'un demandeur d'emploi bénéficiant de la reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Pour tous les employeurs, quelque soit le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise (hors établissement public)

- **Aide de 4000€ par salarié** (proratisation en fonction de la durée du contrat et du temps de travail),
- Pour tout recrutement d'une personne en situation de handicap ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, en CDI ou CDD de 3 mois minimum, sans condition d'âge
- Salaire inférieur ou égal à 2 fois le SMIC
- **Cette aide est valable pour les recrutements réalisés avant le 30 juin 2021**

Demande d'aide à adresser en ligne sur la plate forme de l'ASP  
Contact : 0809 549 549 - <https://www.asp-public.fr/>

## Secteur non-marchand Le Service civique

- Pour les collectivités, établissements publics, structures à but non lucratif, proposant une mission d'intérêt général pendant 6 à 12 mois, accueil d'un jeune entre 16 et 25 ans ; élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap.
- Accessible sans condition de diplôme.
- **Versement d'une indemnité prise en charge par l'État** ; la structure d'accueil apporte un soutien complémentaire en nature ou en argent au jeune. **Contact DDCS : Aude PROU** [aude.prou@charente-maritime.gouv.fr](mailto:aude.prou@charente-maritime.gouv.fr) - 05 46 35 25 34



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Renforcer l'insertion sur mesure des jeunes

#1jeune1solution



## Parcours emploi compétences (PEC) jeunes - 26 ans

- **Secteur non-marchand (collectivités publiques ou secteurs associatif) pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de moins de 26 ans**
- Contrat ouvrant une aide de l'État pour l'embauche d'une personne sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.
- **Contrat aidé avec une prise en charge de l'Etat de 65%**
- Salaire au moins égal au SMIC horaire.
- La personne embauchée doit bénéficier d'un accompagnement et de formation.

**Contacts : Pôle emploi, Missions locales, cap emploi**

## Accompagnement intensif des jeunes (AIJ)

**Dispositif d'une durée de 3 à 6 mois mis en place par Pôle emploi pour aider les jeunes à retrouver plus rapidement un emploi.**

- Un conseiller Pôle emploi spécialisé utilise des méthodes d'accompagnement apprendre à mettre en avant les points forts et atouts, pour enseigner les différentes techniques de recherche d'emploi, pour aider à comprendre les attentes des recruteurs ou encore pour élargir les cibles professionnelles.
- Pour toute personne âgée de - de 26 ans (- de 30 ans sous conditions) inscrite à Pôle emploi

**Contact : Pôle Emploi**

## Nouveau : Aides spécifiques Parcours emploi compétences (PEC) pour les ZRR et les QP

- **Secteur non-marchand (collectivités publiques ou secteurs associatif)**
- Contrat ouvrant une aide de l'État pour l'embauche d'une personne résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou dans une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), demandeur d'emploi et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.
- **Contrat aidé avec une prise en charge de l'Etat de 80%**
- Salaire au moins égal au SMIC horaire.
- La personne embauchée doit bénéficier d'un accompagnement et de formation.

**Contacts : Pôle emploi, Missions locales, cap**

## Contrat d'Initiative d'Emploi (CIE) jeunes

- **Contrat aidé avec une prise en charge de l'Etat de 47% pour le secteur marchand** (il n'en n'existait plus depuis 2018)
- Pour le recrutement d'un CDI ou CDD
- Pour des publics jeunes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.
- Jeunes de - de 26 ans
- Jeunes de - de 30 ans si travailleurs handicapés
- La personne embauchée doit bénéficier d'actions d'accompagnement et de formation.

**Contacts : Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi**

## La Garantie jeunes

Elle propose aux jeunes les plus vulnérables un **accompagnement intensif combinant une expérience professionnelle, des conseils, des ateliers collectifs et le versement d'une allocation pendant 12 mois.** Levier d'insertion efficace et qui a fait ses preuves : 29 % des bénéficiaires de la Garantie jeunes sont en emploi huit mois après.

- Montant maximum de l'allocation : 497 € par mois.
- L'allocation est cumulable avec des revenus d'activité s'ils ne dépassent pas le plafond de 300 € par mois. Au-delà de ce plafond, l'allocation est dégressive. Elle est supprimée lorsque le total de vos ressources atteint 1 231,53 €.

## Vos missions locales en Charente-Maritime

**La Rochelle/Ré/Pays d'Aunis**  
90, rue de Bel-air 17000 La Rochelle  
Tél. : 05 46 27 65 20  
contact@missionlocale.com

**Saintes/Saint-jean-d'Angely**  
15, rue Saint-Eutrope 17100 Saintes  
Tél. : 05 46 97 49 50  
mission-locale-saintonge@wanadoo.fr

**Pays Royannais**  
69, rue Paul Doumer 17200 Royan  
Tél. : 05 46 06 96 16  
contact@ml-ara.fr

**Jonzac Haute Saintonge**  
Résidence Philippe Bâtiment D  
17500 Jonzac  
Tél. : 05 46 48 58 10  
contact.ml@haute-saintonge.org

**Rochefort Marennes Oléron**  
1, avenue Maurice-Chupin  
17300 Rochefort  
Tél. : 05 46 99 06 00

